



DÉCISION  
Concernant l'octroi d'un mandat spécial à  
Monsieur Bernard THALAMY

N°30493

**LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L322-2, L323-1 et L323-4 et L323-8 ;  
Vu la délibération n°12 du conseil communautaire du 27 juin 2014 relative à la délégation du mandat communautaire au Président pour accorder des mandats spéciaux aux élus communautaires ;  
Vu le décret n°2006-765 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des agents de l'Etat ;  
**CONSIDÉRANT** que le Code général des collectivités territoriales prévoit que les fonctions de Président, Vice-Présidents et conseillers communautaires doivent être au remboursement des frais que suppose l'exécution des mandats spéciaux ;  
**CONSIDÉRANT** que le déplacement de Monsieur Bernard THALAMY à SAINT-JULIEN (87) nécessite l'octroi d'un mandat spécial, dans les conditions définies par la délibération suscitée.

**DÉCIDE**

**Article 1 :** De conférer le caractère de mandat spécial au déplacement de Monsieur Bernard THALAMY à la Commune de la Sarte-Gemmes, à SAINT-JULIEN le 11 janvier 2025 ;  
**Article 2 :** D'ordonner, à l'été concerné, le remboursement des frais réellement occasionnés pour l'exécution du mandat spécial sur présentation de l'intégralité des justificatifs de dépenses exposés ;  
**Article 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication ;  
**Article 4 :** Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Limoges,

Signé électroniquement le 16/01/2025  
par Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Limoges Métropole  
Monsieur Bernard THALAMY  
Président de la Communauté urbaine de Limoges Métropole

## DÉCISION

# Décision concernant l'octroi d'un mandat spécial à Monsieur Bernard THALAMY

1 DOCUMENT - Publié le 16 Janvier 2025

 **26191.pdf**  
(.pdf, 298,8 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**